

Vos horaires professionnels changent régulièrement ?

Planning mensuel de demandes de réservations

Nom, prénom de l'enfant :

Ecole et classe :

Mois concerné :

Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Accueil matin																																
Restauration																																
Accueil soir (maternelles)																																
Etudes surveillées (élémentaires)																																
Garderie du soir 18h à 18h30																																

L'utilisation du planning mensuel est réservée aux familles ayant des horaires variables.

Les plannings sont à remettre au service périscolaire au maximum une semaine avant le début du mois concerné. Les plannings ne peuvent pas être déposés pendant les vacances scolaires. Ils doivent être déposés au maximum le vendredi qui précède les vacances.

